



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-ROHRBACH

Mardi 27 mai 2026

Présents : M. Daniel CLÉMENT, Maire, M. Nicolas SAUVEGET, Adjoint, Mme Marie-Christine JAOUAD, Adjointe, M. Pierre SCHWARTZ, Adjoint, MM. Michel BOUR, Pierre BROUDER, Mmes Sandra GANGLOFF, Julie DRUI, Sophie ROHR, Charlène HAMANT, Amandine SCATTARREGGIA

Retards : M. Michel BOUR arrivé à 20h00 ; Mme Charlène HAMANT arrivée à 20h04.

Absents excusés : M. Claude LEONARD donne procuration à M. Daniel CLÉMENT, Mme Christine FEY donne procuration à M. Nicolas SAUVEGET, M. Christophe FREYERMUTH, M. Cyrille FETIQUE

I. Ouverture de la séance à 19h33.

II. Détermination du quorum à l'ouverture de la séance

Présents : 9 - Absents : 6

III. Demande d'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 30/04/2026.

Le compte rendu du conseil municipal du 30/04/26 est validé à l'unanimité des conseillers présents.

IV. Désignation du secrétaire de séance

Mme Julie DRUI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

2026-29. Désignation des membres de la CCID

Il appartient au conseil municipal de désigner 24 noms, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs. Le Directeur Départemental des Services Fiscaux désignera les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants, choisis dans la liste communiquée par le Conseil Municipal.

La liste des membres présentée est :

M. Nicolas SAUVEGET

M. Michel BOUR

Mme Sandra GANGLOFF

Mme Marie-Christine JAOUAD

M. Claude LÉONARD

M. Christophe FREYERMUTH

M. Pierre SCHWARTZ

M. Pierre BROUDER

Mme Christine FEY

Mme Sophie ROHR	M. Éric PETRI	M. Claude BOCH
Mme Charlène HAMANT	Mme Geneviève GRASSWILL	Mme Claudine KOCH
Mme Julie DRUI	Mme Catherine MARQUAND	Mme Anne DRUI
Mme Amandine SCATTARREGGIA	Mme Cathy LAMBINÉ	M. Éric SIEBERT
Mme Valérie VANDAELE-POTEL	M. Didier BALLÉ	Magali STARCK

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de désigner les vingt-quatre noms énumérés ci-avant.

2026-30. Élections des membres de la commission des appels d'offres.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission des appels d'offres est composée, en plus du Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Cette élection, à bulletin secret, est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Afin de procéder au vote, deux scrutatrices ont été nommées : Mmes Amandine SCATTARREGGIA et Sophie ROHR.

La seule et unique liste présentée est composée de :

- 3 titulaires : M. Pierre SCHWARTZ, Mme Marie Christine JAOUAD et Mme Julie DRUI
- 3 suppléants : M. Nicolas SAUVEGET, M. Pierre BROUDER, Mme Sandra GANGLOFF

Lors du dépouillement, il a été compté 9 enveloppes correspondant aux 9 votants. La totalité des enveloppes comportait la liste complète sans modifications.

Sont ainsi élus à la commission d'appel d'offres :

- *Membres titulaires : M. Pierre SCHWARTZ, Mme Marie Christine JAOUAD et Mme Julie DRUI*
- *Membres suppléants : M. Nicolas SAUVEGET, M. Pierre BROUDER, Mme Sandra GANGLOFF.*

2026-31. Mise en place des commissions communales

➤ Commission Travaux / Bâtiments communaux

Cette commission est composée des membres suivants :

- Mme Sophie ROHR
- Mme Amandine SCATTARREGGIA
- M. Claude LEONARD

➤ Commission Associations / Manifestations communales

Cette commission est composée des membres suivants :

- Mme Charlène HAMANT
- Mme Sophie ROHR

- Mme Sandra GANGLOFF
- Mme Christine FEY

➤ Commission Communale Consultative de la Chasse

Cette commission est composée des membres suivants :

- Membres titulaires :
 - M. Nicolas SAUVEGET
 - M. Pierre BROUDER
- Membres suppléants :
 - M. Christophe FREYERMUTH
 - M. Michel BOUR

➤ Commission Embellissement

Cette commission est composée des membres suivants :

- Mme Charlène HAMANT
- Mme Sophie ROHR
- Mme Sandra GANGLOFF
- Mme Christine FEY

À noter que le Maire et les Adjoints sont membres de droit pour toutes les commissions en dehors de la Commission Consultative Communale de la Chasse où seul le Maire est membre de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité des membres présents, les différentes commissions de travail selon les compositions ci-avant.

2026-32. Droit de préemption urbain

Il s'agit de la maison située 8 rue de l'étang, Section 2 / Parcelle 60 (5,71 ares) et parcelle 92 (11,44 ares) pour une surface totale de 17,15 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce, à l'unanimité des membres présents, à faire valoir son droit de préemption.

2026-33. Restitution d'une caution locative

M. le Maire propose la restitution de la caution de 240,00 € à M. Michel LIEBGOTT, suite à sa sortie de l'appartement situé au 18 rue du Général Éblé et à l'état des lieux réalisé le 8 mai 2026.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de restituer la caution de **240,00 €** à M. Michel LIEBGOTT.*

2026-34. Location d'un terrain communal

M. le Maire fait part de la demande de M. Jeremy STREIFF pour la location de terrains communaux pour une exploitation agricole de ceux-ci. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section 23 / Parcelle 100, d'une surface de 34,86 ares
- Section 46 / Parcelle 4, d'une surface de 33,80 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de valider la demande faite par M. STREIFF et décide d'autoriser la location des 2 parcelles selon les conditions suivantes :

- *Type de contrat : bail classique*
- *Durée : 9 ans, à compter du 01/06/2026.*
- *Montant du loyer : 87,00264 €/ha/an soit 29,40 € par an pour la parcelle n°4 et 30,33 € par an pour la parcelle n°100, révisable chaque année selon l'indice des fermages.*
- *Charges : Les taxes et charges liées à l'utilisation du terrain seront à la charge exclusive du locataire.*

2026-35. Renouvellement de la cotisation CNAS 2026

M. le Maire propose de renouveler la cotisation au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui est un organisme qui propose, pour les agents communaux, des services comparables à ceux d'un comité d'entreprise pour les salariés du privés, tels que des avantages sur de la billetterie, sur l'accès à la culture, pour les enfants, etc.

La cotisation annuelle au CNAS est de 224,00 €TTC par agent, et il y a 9 agents actuellement.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler la cotisation CNAS 2026 pour un montant de **2 016,00 €TTC** et d'autoriser le Maire à signer tout document en rapport.*

2026-36. Devis pour le remplacement d'un poteau incendie

M. Pierre SCHWARTZ, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal d'une fuite sur le poteau d'incendie situé au droit de l'immeuble 15 rue des fleurs.

Depuis la fin de l'année 2025, il y a des problèmes de fuite d'eau au niveau de la conduite. La fuite a été colmatée à deux reprises depuis juillet 2025. Suite à leurs investigations, la société SAUR pense que c'est un souci au niveau du poteau incendie et propose de le remplacer.

La société SAUR a fait parvenir un devis pour le remplacement de ce poteau pour un montant de 2 992,75 €HT, soit 3 591,30 €TTC

M. Pierre SCHWARTZ émet des doutes sur l'origine de la fuite envisagée par SAUR, et pense que le problème ne vient peut-être pas du poteau mais bien de la conduite. C'est pourquoi, il s'engage à être présent lorsque la société SAUR commencera les travaux de génie civil afin de constater lui-même l'origine du problème.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de valider le devis de la société SAUR pour le remplacement du poteau incendie pour un montant de **2 992,75 €HT**, s'il est bien à l'origine de la fuite d'eau.*

2026-37. Devis pour l'entretien des extincteurs

M. Pierre SCHWARTZ, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le devis de la société ALTOFEU réalisé suite au contrôle des extincteurs et autres éléments de sécurité dans les bâtiments communaux pour 2026.

Le devis de la société ALTOFEU prévoit le remplacement de 12 extincteurs ainsi que de l'ensemble des blocs de secours situés au-dessus des portes de la salle du complexe Gabriel SCHATZ. Le devis s'élève à 4 955,00 €HT, soit 5 946,00 €TTC.

Après réception de ce devis, M. Pierre SCHWARTZ a testé la durée de fonctionnement des blocs de secours de la salle du complexe Gabriel SCHATZ en cas d'alarme incendie, et a constaté que ceux-ci étaient parfaitement fonctionnels pendant 30 minutes. Il considère qu'ils n'ont donc pas à être remplacés, ce qui réduit le montant du devis à 2 198,00 €HT soit 2 637,60 €TTC.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de valider le devis de la société ALTOFEU pour un montant de **2 198,00 €HT**.*

2026-38. Encaissement d'un chèque suite aux travaux de la toiture de l'église

Le Maire rappelle que des travaux, financés par la commune, ont été effectués par la société ROLANDO FRÈRES pour un montant de 3 000,00 €TTC, suite à une infiltration d'eau au niveau du toit de l'église, en octobre 2025.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance CIADE par le Conseil de Fabrique qui a été dédommagé de l'intégralité du montant des travaux (toiture extérieure et peinture intérieure).

Il a été proposé au Conseil de Fabrique de rembourser la somme de 3 000,00 € correspondant aux frais engagés par la commune sur la toiture de l'église.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'encaissement d'un chèque de **3 000,00 €** du Conseil de Fabrique pour le remboursement des frais de réparation de la toiture de l'église.*

2026-39. Annulation de la taxe sur les usoirs

M. Nicolas SAUVEGET, Adjoint au Maire, rappelle que la taxe sur les usoirs, également appelée droit de reconnaissance, a été mise en place le 4 août 2000 par la municipalité de l'époque afin que le terrain du domaine public communal, au droit d'une habitation, soit concerné par un loyer annuel permettant au propriétaire de ladite habitation de disposer de ce terrain tout en évitant qu'il ait recours à la prescription trentenaire.

M. le Maire précise que les usoirs, en appartenant au domaine public communal, sont inaliénables (ne peuvent être vendus) et ne sauraient être soumis à la prescription trentenaire.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la taxe sur les usoirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'abroger la taxe sur les usoirs ou droit de reconnaissance.

CD


2026-40. Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

M. Pierre SCHWARTZ, Adjoint au Maire, a été approché par la société ELECTRIC 55 CHARGING de Saint-Tropez pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.

La société ELECTRIC 55 CHARGING prendra à sa charge les frais d'installation et de branchement des bornes au réseau électrique, évalués entre 70 000 et 90 000 €.

Il restera à la charge de la commune l'abonnement au compteur Linky à hauteur de 43 €/mois par borne.

La commune et la société ELECTRIC 55 CHARGING s'engageront sur une durée de 20 ans durant laquelle la société ELECTRIC 55 CHARGING versera à la commune une redevance annuelle à hauteur de 0,01 € par kilowatt consommé.

À titre d'information la société ELECTRIC 55 CHARGING estime qu'une borne de ce type devrait délivrer entre 80 et 90 000 kW chaque année.

Deux endroits ont été envisagés pour l'installation des bornes :

- une borne sur le parking du complexe Gabriel SCHATZ
- une borne devant les ateliers municipaux, au 2 rue de l'étang.

M. Nicolas SAUVEGET propose d'installer une borne sur le petit parking, rue Nationale, au niveau de l'habitation de Mme FORMERY, au lieu de l'installer devant les ateliers communaux, pour une meilleure visibilité.

M. Michel BOUR prend la parole afin de savoir si des retours au niveau de la consommation électrique ont été reçus de la part d'autres communes ayant installé des bornes de recharge pour véhicules électriques. La réponse est négative.

Mme Amandine SCATTAREGGIA demande s'il est possible d'installer seulement une seule borne et non deux. La réponse est positive.

M. le Maire met au vote le projet :

- 4 voix pour l'installation d'une seule borne (Mmes Julie DRUI, Sophie ROHR et Amandine SCATTAREGGIA, et M. Pierre BROUDER)
- 6 voix pour l'installation de deux bornes (Mmes Marie-Christine JAOUAD, Charlène HAMANT et Sandra GANGLOFF, et MM. Daniel CLÉMENT, Nicolas SAUVEGET et Pierre SCHWARTZ)
- 1 voix contre l'installation d'une ou deux bornes de recharge (M. Michel BOUR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 6 voix pour, d'approuver le projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et autorise le Maire à établir un modèle de convention reprenant les conditions mentionnées ci-dessus.

2026-41. Mise à disposition gratuite de la salle pour les associations 2 fois par an

M. Nicolas SAUVEGET, Adjoint au Maire, rappelle qu'actuellement les associations bénéficient d'un tarif préférentiel de 70,00 € pour la location de la salle du complexe Gabriel SCHATZ, hors frais de nettoyage et de chauffage, une fois dans l'année.

Comme cela était un engagement du candidat Daniel CLÉMENT lors la campagne électorale, il est proposé que chaque association du village puisse dorénavant bénéficier de 2 locations gratuites par an, hors frais de nettoyage et frais de chauffage.

Le manque à gagner pour la commune est estimé à 2 450,00 € maximum par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder à chaque association du village la gratuité de la salle communale pour deux manifestations gratuites par année civile, hors frais de nettoyage et de chauffage.

2026-42. Frais de déplacement du garde pêche pour 2026

Mme Marie-Christine JAOUAD, Adjointe au Maire, ne participe pas aux débats de ce point et quitte la salle.

M. Nicolas SAUVEGET, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal une étude des allers-retours réguliers que M. Bruno JAOUAD, garde-pêche, est amené à effectuer pour contrôler que les pêcheurs sont bien en règle mais également pour assurer l'entretien de l'étang.

Cette étude aboutit à un total cumulé de près de 2 500 km annuels qui, rapportés en nombre de pleins de carburant, correspond entre 3 et 4 pleins de carburant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de rembourser 4 pleins de carburant par an à M. Bruno JAOUAD, sur présentation d'un état justificatif de paiement visé par M. le Maire.

2026-43. Demande de participation financière de l'US Saint-Jean pour l'achat de buts

Mme Marie-Christine JAOUAD reprend sa place dans l'assemblée.

M. le Maire présente la demande de l'US Saint-Jean quant à une participation financière pour l'achat d'un but de foot à 8 et d'un but mobile de foot à 11.

Le devis pour l'achat de ces 2 buts s'élève à 5 941,78 €TTC.

L'US Saint-Jean a fait une demande de subvention auprès du Conseil Départemental qui a validé la prise en charge de 40 % de la somme totale, soit 2 376,71 €TTC.

Il reste donc 3 565,07 €TTC à financer.

M. le Maire propose que la commune prenne en charge 30 % du reste à payer, soit 1 782,54 €TTC. Il resterait donc 1 782,53 €TTC à la charge de l'US Saint-Jean.

M. Michel BOUR s'interroge sur le fait de pouvoir réduire le montant du devis en retirant les filets de l'offre, considérant que l'US Saint-Jean possède déjà sans nul doute des filets.

M. le Maire répond que dans le cadre de ce dossier de subvention, le Conseil Départemental lui a précisé que sa participation était étroitement liée au fait que la structure soit complète.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents moins une abstention (celle de M. Michel BOUR), d'attribuer une subvention d'équipement exceptionnelle à l'US Saint-Jean de 30 % soit **1 782,54 €TTC** pour l'achat de 2 buts, sur présentation de la facture définitive et acquittée.*

2026-44. Demande de participation financière de l'école maternelle pour un déplacement

Mme Marie-Christine JAOUAD, Adjointe au Maire, présente la demande de Madame Catherine THOUVENIN, directrice de l'école maternelle, pour une participation financière au transport pour 4 sorties prévues en 2026, pour un total de 561,00 €TTC.

Jusqu'à présent, la commune accordait une participation financière annuelle pour les transports de 400,00 €TTC par école.

Mme Marie-Christine JAOUAD propose d'augmenter cette participation à 500,00 €TTC par école et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une participation financière annuelle de 500,00 €TTC pour les transports pour l'école maternelle.

2026-45. Demande de participation financière de l'école élémentaire pour un déplacement

Mme Marie-Christine JAOUAD, Adjointe au Maire, présente la demande de Madame Nathalie KRATZ, directrice de l'école élémentaire, pour une participation financière au transport pour une sortie au Vaisseau à Strasbourg d'un montant de 620,00 €TTC.

Jusqu'à présent, la commune accordait une participation financière annuelle pour les transports de 400,00 €TTC par école.

Mme Marie-Christine JAOUAD propose d'augmenter cette participation à 500,00 €TTC par école et par an.

M. Michel BOUR suggère d'informer les directrices d'école qu'aucune autre participation financière ne sera accordée pour le reste de l'année.

M. Nicolas SAUVEGET précise que durant la réunion des présidents des associations, il a été demandé aux associations et aux écoles de communiquer leurs demandes de subvention ou de prises en charge de matériel ou de transport au plus tard en décembre pour que celles-ci soient intégrées dans le budget de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une participation financière annuelle de 500,00 €TTC pour les transports pour l'école élémentaire.

2026-46. Communication

➤ Rénovation des logements communaux

M. le Maire indique que suite à la sortie de M. Michel LIEBGOTT de l'appartement du 18 rue du Général Éblé, MM. Pierre SCHWARTZ et Claude LÉONARD ont fait l'état des lieux de l'appartement. Ils ont noté une grande vétusté du logement qui nécessite des travaux de rénovation avant d'envisager une nouvelle location.

Des travaux sont également à prévoir dans l'appartement sur le même palier, occupé par Cassandra GRASSWILL.

Le coût de ses travaux devra être intégré au budget supplémentaire.

- Réunion projet Agrivoltaïque du Posseck
Une réunion d'information aura lieu le lundi 08/06/26 à 18h00 en mairie d'Hilsprich
- Modification des horaires de permanence de la mairie et transfert du bureau de poste
Suite aux engagements pris lors de la campagne électorale d'augmenter les plages d'ouverture du secrétariat de mairie au public, et pour éviter que les personnels recevant du public se retrouvent seuls, un projet est à l'étude pour le transfert du bureau de Poste à la mairie.

Le Conseil Municipal sera informé régulièrement de l'avancée du projet.
- Véhicule communal
Comme demandé lors du dernier Conseil Municipal, le garage ALEX AUTO SERVICES a été contacté pour établir un devis pour le remplacement du moteur du véhicule communal. Le montant des travaux a été évalué à 8 400,00 €TTC.

Compte-tenu du montant de la réparation, il est préférable d'acheter un autre type de véhicule.
- Dossier invalidité Fabien DELESSE
M. Fabien DELESSE, a été mis en invalidité et en retraite anticipée le 28 avril 2026. Il ne fait plus partie de l'effectif communal depuis le 29 avril 2026.

M. le Maire va se rapprocher du centre de gestion pour régulariser le solde de tout compte de M. DELESSE pour lequel il reste de nombreuses zones de flou, notamment dans la justification des heures complémentaires.
- Régisseur de la commune
L'absence continue du régisseur actuel rend impossible la possibilité d'accepter des chèques pour les locations de salle ou le paiement des cartes de pêches. Cette situation ne pouvant perdurer, il a été décidé de fermer la régie existante et de mettre en place une nouvelle régie afin d'être à nouveau en capacité d'accepter des paiements pour les locations de salle ou des cartes de pêche, avec la nécessité de désigner un régisseur au plus tard pour fin juin 2026.

Aussi, Carine SIEBERT a été nommée régisseur titulaire et Sandra GANGLOFF a été nommée régisseur suppléant.
- Arrêté portant sur les nuisances sonores
Un nouvel arrêté municipal va être pris prochainement concernant les nuisances sonores. Il prévoira de pouvoir faire des travaux la semaine et le samedi de 8 à 12h et de 13h30 à 19h, ainsi que le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. À noter que les activités agricoles ne sont pas concernées par cet arrêté.

2026-47. Divers

- M. Michel BOUR souhaite connaître l'organisation qui a été mise en place au niveau des adjoints et les délégations qui leur ont été attribuées
M. Nicolas SAUVEGET répond qu'il publiera les arrêtés municipaux portant sur la délégation des adjoints, sur le site de la commune ainsi que sur intramuros.

- Mme Amandine SCATTARREGGIA informe qu'elle envisage une reconversion professionnelle et qu'elle est à la recherche d'un local, idéalement à Saint-Jean-Rohrbach, pour y exercer une activité de commerce de proximité.

La séance est levée à 21h50

Ont signé au registre :

M. Daniel CLÉMENT



Mme Julie DRUI

